



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers

Question écrite n° 72795

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la pénurie de personnels infirmiers que connaît notre pays. Ce phénomène touche l'ensemble de notre système de santé, des centres de santé infirmiers aux services de soins infirmiers à domicile et s'étend aux professionnels libéraux qui connaissent des difficultés de saturation d'activité. Il estime que les initiatives prises par le Gouvernement de recruter des personnels chez nos partenaires européens ne pallient pas cette situation de carence, notamment au sein de ces organismes. Aussi, les structures précitées se voient dans l'obligation de refuser des prises en charge de patients afin d'assurer le maintien qualitatif des prestations. Cet état de fait, s'il perdurait, serait préjudiciable à une population le plus souvent en grande difficulté et, conjugué aux difficultés générées par le passage aux 35 heures, remettrait notamment en cause l'existence desdits organismes de santé de proximité. En conséquence, il le remercie de lui indiquer les mesures en termes de moyens humains et financiers qu'il envisage de prendre.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72795

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 668